



Aperçu général

Il y a vingt-cinq ans environ, l'enseignement postsecondaire, au Canada, était encore dispensé presque exclusivement par les universités, dont la plupart étaient des établissements privés, souvent confessionnels. Au cours des années 60, sous l'effet d'un désir général de voir les horizons s'ouvrir en matière d'enseignement, un réseau d'établissements postsecondaires non universitaires administrés par le secteur public a commencé à se constituer.

Ces derniers portent des noms divers : collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario; collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) au Québec; instituts d'arts appliqués et de technologie en Saskatchewan; instituts de technologie, collèges de technologie agricole ou collèges communautaires. Dans certaines de ces écoles, la formation se limite à des domaines spécialisés : pêche et technologie marine, techniques para-médicales, etc. La plupart des cours de formation à l'intention des infirmières agréées y sont également donnés. Presque tous ces établissements, de même que les universités, sont ouverts aux adultes et offrent des programmes de cours à plein temps et à mi-temps.

Il existe au Canada plusieurs types d'établissements décernant des diplômes :

Universités — Elles offrent, au minimum, des programmes de premier cycle conduisant à des diplômes en lettres et en sciences, et elles décernent habituellement des diplômes de deuxième et de troisième cycles.

Collèges d'arts libéraux — Il s'agit d'établissements de moindre envergure qui dispensent des cours conduisant à des diplômes, généralement de premier cycle et en lettres seulement.

Collèges de théologie — Ils ne décernent de diplômes qu'en sciences religieuses et en théologie.

Autres établissements spécialisés — Ces derniers offrent des programmes permettant d'obtenir des diplômes dans une seule discipline, par exemple en génie, en art ou en pédagogie.